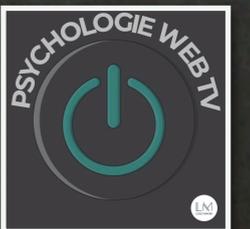


Psychologues : acteurs de Santé publique

Quiz Série Kezako

Série Emmanuel GARCIN

[Cliquez ici pour commencer...](#)

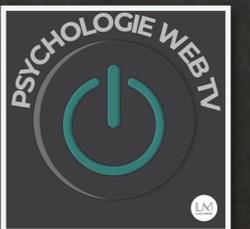


Le Collège de psychologie du CH de Rouffach est-il

-

- A - Une instance consultative de l'établissement.
- B - Une association.
- C - Un groupement de psychologues.
- D - Un Service de Psychologie.

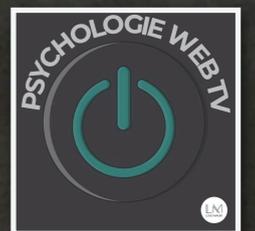
Essayez à nouveau !



Bonne réponse !

- La création du Collège de psychologie du CH de Rouffach, en tant qu'instance consultative de l'établissement, a été approuvée par toutes les instances de l'établissement et par l'ARS.
- En tant que tel, il est un interlocuteur officiel des instances internes ou externes, permet des négociations et « ajustements » entre les psychologues et d'autres acteurs.
- Le directeur du CH de Rouffach est le garant de l'application du Code de déontologie des psychologues.

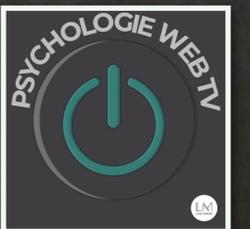
Cliquez ici pour la prochaine question...



Comment M. Garcin explique-t-il une demande exponentielle vers le psychologue, mais une reconnaissance contradictoire et très ambivalente ?

- A - La reconnaissance du rôle du psychologue aboutirait à la reconnaissance des troubles psychologiques chez soi.
- B - L'objectif du Ministère est l'économie des moyens de la sécurité sociale, avec un système de santé médico-centré.
- C - Les médecins ne veulent pas reconnaître le rôle et le travail des psychologues.
- D - C'est lié à l'inconscient collectif.

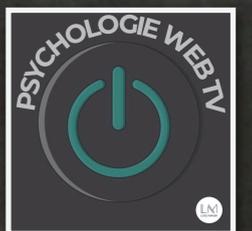
Essayez à nouveau !



Bonne réponse !

- Effectivement, l'objectif du Ministère est la réduction des dépenses de la Sécurité sociale. De même, une responsabilité professionnelle va dans la logique de la société, en particulier avec le développement de l'exercice libéral des psychologues.
- D'où les montants des tarifs, le nombre de séances, la prescription médicale...

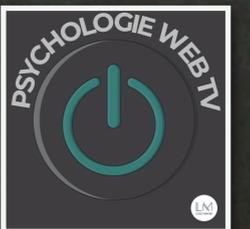
Cliquez ici pour la prochaine question...



Pourquoi M. Garcin estime-t-il que le développement de l'exercice libéral du psychologue nécessite la création d'une instance ?

- A - Parce-qu'un psychologue seul ne peut pas être déontologiquement responsable.
- B - Il est pour la création d'une instance, mais pas d'un Ordre.
- C - Afin de responsabiliser les psychologues, sinon la subordination au médical est inévitable.
- D - Je ne comprends toujours pas pourquoi.

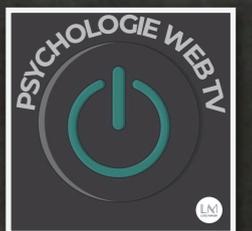
Essayez à nouveau !



Bonne réponse !

- Le développement de l'exercice libéral a donné naissance à la proposition de loi sur la création de l'Ordre des psychologues.
- Il faut repartir aujourd'hui des notions de 85 et de 91 (formation fondamentale et appliquée, par la recherche et pour la recherche, créer des instances qui permettent aux psychologues d'assumer réellement les responsabilités auxquelles ils prétendent.
- Dans le cas contraire, rester irresponsables, et donc subordonnés.

Cliquez ici...



Pas mal !

Vous avez terminé le mini-quiz Kezako !

Vous voulez en apprendre plus sur ces sujets :

Ecoutez l'interview d'E. GARCIN sur Youtube : Psychologie WebTV

Et lisez ses articles sur le site du Réseau National des psychologues

Sinon, cliquez sur le symbole pour revenir au début du quiz et testez les avis de vos collègues !

